

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOUT 2024

Nombres de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le douze août à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 01^{er} août 2024, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MONTUS A
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,
Mmes MERLAUD S, MICHAUD A, PIOCHAUD A
Mme MICHAUD A a donné pouvoir à M RAFFE D

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 14 août 2024

ORDRE DU JOUR

Révision du tarif des repas de cantine

Monsieur le Maire explique que la dernière révision des tarifs des repas à la cantine date du 03 novembre 2020.

Aussi, compte-tenu de l'augmentation générale des prix et suite aux exigences de la loi Egalim, Monsieur le maire propose une révision des tarifs.

Les tarifs sont les mêmes sur les trois écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal. A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs à 3€ pour le repas enfant et à 6€ pour le repas adulte à partir du 01^{er} septembre 2024.

Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture d'Infinite Styles Services d'un montant de 34,78€ TTC pour la décoration de la salle pour le repas champêtre. Cette facture a été réglée par Madame ENTEM Christine, 2ème adjointe.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 6 pour, accepte de rembourser les frais engagés par Madame ENTEM Christine, d'un montant de 34,78€ TTC.

Bilan du repas champêtre

Monsieur le Maire présente le bilan du repas champêtre du 27 juillet 2024.

Celui-ci a été un vrai succès avec 173 personnes présentes. Le bénéfice est de 538,74€.

Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles.

Décision modificative n°2 : budget principal

Monsieur le Maire propose d'augmenter les crédits de 200€ pour l'opération « construction du mur de l'atelier ».

Cette décision modificative intègre également l'achat d'un Tableau Blanc Interactif pour 2 000€ (frais d'installation inclus).

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°2 du budget principal.

Toiture de la Mairie

Monsieur le Maire explique que suite au départ d'un locataire situé au-dessus de la Mairie, un important dégât des eaux a été constaté au niveau de la charpente de la toiture.

Convention de prêt de tables et de chaises d'école avec la Mairie de Sablonceaux

Monsieur Le Maire rappelle qu'une classe ferme à Sablonceaux à la rentrée de septembre 2024 sur décision de l'inspection académique.

Par conséquent l'école de Nancras va accueillir des élèves de Ce1 et n'a pas de matériels adéquats.

Monsieur le Maire présente la convention de prêt de matériel scolaire qui va être signée entre les deux communes, notamment pour des tables et des chaises. Le prêt se fera à titre gracieux et devra être rendu en cas de réouverture de classe à Sablonceaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir.

Rachat d'un tableau numérique de l'école de Sablonceaux

Monsieur le Maire propose de racheter le Tableau Blanc Interactif (TBI) de la classe qui ferme à Sablonceaux. Le Conseil municipal de la Commune de Sablonceaux propose le prix de 1 500€.

Monsieur le Maire présente la facture d'origine datant de décembre 2021 d'un montant de 2 741,40€ HT soit 3 289,68€ TTC. Le rachat du TBI inclus également les accessoires (portable, enceintes, projecteur). Il ajoute que le devis d'installation d'Act Service informatique est de 247,20€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acheter le TBI et ses accessoires à la Commune de Sablonceaux pour un montant de 1 500€.
- accepte le devis d'Act Service informatique de 247,20€ TTC pour son installation.

QUESTIONS DIVERSES

- Le groupe scolaire a été repeint pendant les grandes vacances . Monsieur le Maire est satisfait du résultat rendu et félicite les employés communaux.
- D'autres travaux ont eu lieu dans les locaux scolaires: une classe a été repeinte, changement d'une gouttière, cours nettoyée...
- Des élus proposent que le surplus de peinture soit utilisé pour repeindre le local des infirmières et un pignon de la salle des Halles
- Monsieur le Maire fait savoir qu'une partie du personnel du SIVOS Seudre Saintonge a été renouvelé avec le recrutement de trois personnes.
- Les infirmières ont donné leur préavis de départ du local situé 15 rue de Saintonge au 30 novembre 2024. L'une d'entre elles rejoint le cabinet d'infirmières à Le Gua. Une annonce va être faite signalant que le local est disponible.
- 2 classes de l'école ont été sélectionnées pour assister aux jeux paralympiques à Paris le 02 septembre (épreuves du lancer de javelot et de poids). Leur rentrée des classes se fera donc le jeudi 05 septembre.
- Le pèlerinage de la Madone organisé par la Paroisse Sainte Marie en Saintonge se déroulera le samedi 07 septembre
- L'association Eloises de Nancras organise sa traditionnelle sardinade dans le parc de la Mairie le dimanche 08 septembre.
- Deux véhicules stationnant sur la Place de la Fontaine n'ont pas bougé depuis un certain temps. La police municipale sera avertie.
- Monsieur POIULARD Olivier souhaite que des arbustes soient replantés rue du Colombier. Madame Christine ENTEM répond qu'un point sera fait à ce sujet.
- Des élus souhaitent qu'il y ait plus de jeux pour enfants dans le parc de la mairie.

- Il faudra réfléchir au devenir du projet du parvis de la Mairie lors de la prochaine séance de conseil municipal.
- Les élus départementaux s'engagent pour que le projet de réfection de la rue de l'Aunis se concrétise en 2025.
- La société Promobox souhaite implanter un bungalow pour commercialiser ses box. A l'heure actuelle, environ 20 % des box sont réservés.

La séance est levée à 21h30